



## ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 29/09/2023

## HABEMUS PAPAM...

La présence d'E. Macron, en tant que Président de la République française à la messe que François, actuel souverain Pontife a célébré à Marseille au stade vélodrome, prêté ou loué à prix d'ami, à juste titre, a soulevé la polémique, car il s'agit encore une fois d'une atteinte à la loi de 1905. Il ne s'agissait pas d'une visite d'État, à un autre État qui aurait justifié cette rencontre, mais bien d'une visite privée, à l'occasion des rencontres méditerranéennes. Le fait qu'il y ait eu des précédents, notamment lorsque Valéry Giscard d'Estaing assista à la messe célébrée par Jean-Paul II en 1980, ne change rien. Si un élu a le droit d'avoir des convictions religieuses et de pratiquer la religion de son choix, il est tenu à la neutralité la plus stricte en tant qu'élé d'une République laïque. La Fédération de la Libre Pensée a, à ce titre, organisé une réunion publique à Marseille le 16/09.

Alors que pendant des semaines il n'a été question que de l'«abaya», vêtement dont les musulmans considèrent que c'est un vêtement culturel et non cultuel et qu'il n'appartient pas à l'État de déterminer ce qui relève ou non du culte musulman au nom de la séparation des Églises et de l'État. «L'Église chez elle et l'État chez lui» selon la célèbre phrase de Victor Hugo. Comment ne pas voir une laïcité à deux vitesses... (On lira la très intéressante tribune publiée dans le monde par Jean Noel Jeanneney, historien, ex-secrétaire d'État).

Rappelons que cette affaire d'abaya ne concerne que 0,32% des cas et a permis d'occulter des questions clés pour l'avenir de l'enseignement public, les 3000 postes non pourvus, les remplacements d'enseignants, la qualité du recrutement, les rythmes scolaires, les augmentations de salaires des enseignants. Pendant que G. Attal amuse la galerie, l'enseignement public se meurt.

Si le Pape a délivré un message très chrétien sur les migrants, qu'il nous appelle à recevoir au nom de la charité, et dont il est peu probable qu'il soit très écouté par les états européens, sous influence de leur opinion publique labourée par une extrême droite dont c'est le cheval de bataille.

Nous aimerions savoir si le grand influenceur catholique est également intervenu auprès de Mme Meloni dont un des tous premiers actes a été de supprimer le RSA. Les admirateurs de Marine Le Pen feraient bien d'y réfléchir. Par contre, on peut s'inquiéter de ce qu'il a murmuré à l'oreille de Macron, sur la fin de vie, projet mis en pause durant la visite du Pape. Il est bien connu que Dieu seul donne la vie et peut la reprendre. Est-ce bien laïque de faire dépendre un agenda parlementaire du représentant d'une religion qui n'est plus une religion d'État?

suite p. 2

### Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - Constitution et V<sup>e</sup> république
- 4 - Le Juge n'aime pas les anarchistes
- 5 - DDEN Frontenay R. R.
- 6 - À propos du 14 juil.
- 7 - Encore plus pour les MFR
- 8 - Congrès de la FNLP
- 8 - Impressions sur le congrès de la FNLP
- 9 - La statue de St Michel aux Sables-d'Olonne
- 10 - Bien vu!
- 11 - Il a cassé sa pipe!
- 12 - Nos activités



## Pour une Constituante pour la République : l'impossible réforme de la V<sup>e</sup> République

Le congrès de la FNLP a décidé de lancer une *campagne pour la convocation d'une constituante*, assemblée spécialement élue pour rédiger une nouvelle constitution, afin de mettre fin à la V<sup>e</sup> République.

On rappelle les circonstances du vote de la V<sup>e</sup> République: 13 mai 1958, coup de force à Alger des généraux parachutistes pour le maintien de l'Algérie française, 24 mai parachutage en Corse; 29 mai le Président de la IV<sup>e</sup> République, René Coty appelle le Général de Gaulle, en retraite, mais prêt à «sauver la France», mais à ses conditions: une nouvelle Constitution élaborée non comme toutes les précédentes par une constituante, mais par des experts, les pleins pouvoirs pendant 6 mois et approuvée par referendum. Une intense polémique se déchaîne «Non ce n'est pas notre soutien que le Général nous demande, c'est notre obéissance» dira J.-P. Sartre. F. Mitterrand en 1964, publiera un ouvrage *Le coup d'état permanent*. L'art. 16 cristallise alors toutes les inquiétudes, il donne en période de crise grave la plénitude du pouvoir exécutif et législatif au Président; il sera utilisé contre les généraux en 1961.

Elle sera adoptée à 79,25 % des suffrages exprimés malgré l'opposition de la gauche.

L'objectif poursuivi a été de renforcer l'autonomie du gouvernement, une construction juridique sophistiquée pour réussir à garder le gouvernement à l'abri du parlement.

### L'absence réelle de responsabilité effective des gouvernants

L'esprit d'un système parlementaire, c'est que la légitimité ou droit démocratique à gouverner,

procède des élections législatives, les électeurs votent et le premier ministre est choisi dans le parti qui remporte les élections. Mais en contrepartie, il est responsable devant les électeurs, c'est à dire qu'il rend des comptes de sa gestion du pays et si elle est n'est pas satisfaisante, le gouvernement est censuré par les députés, et doit donc démissionner. On est bien alors, dans un système de démocratie représentative.

C'est le cas de tous les pays européens, un régime parlementaire peut être une monarchie ou une république, le chef de l'État a en général peu de pouvoirs, mais plutôt un rôle de représentation, le cas type de la Grande Bretagne, le roi règne mais ne gouverne pas et n'est pas responsable politiquement, à la différence du gouvernement issu des élections.

On comprend alors que la V<sup>e</sup> République est un ovni politique, elle organise et généralise l'irresponsabilité des gouvernants, certains juristes ont qualifié ce régime de

semi présidentiel: caractère renforcé par l'élection du président au suffrage universel à partir de 1962, alors qu'il était élu par un collège électoral. Ce qui lui donne la même légitimité que l'Assemblée Nationale.

– Le Président de la République, un monarque républicain selon les termes de M. Duverger, constitutionnaliste: il est irresponsable politiquement et pénalement pendant tout son mandat. Un président, cependant, tout puissant, chef des armées, qui suivant les pas du Général de Gaulle fait de la politique étrangère son domaine réservé (en dehors de la Constitution), nomme les plus hauts fonctionnaires, préside le



(suite éditorial) Les organisations féministes, elles, n'ont pas considéré que cette visite méritait un tel faste et ont souligné que le Vatican n'est guère favorable aux droits des femmes, L'Église parle de complémentarité entre homme et femme et non d'égalité, toutes les questions qui tournent autour de la sexualité posent problèmes, l'avortement, l'éducation sexuelle. Ne parlons pas de la question du célibat des prêtres, vieux serpent de mer ou de l'ordination des femmes.

Enfin, l'actualité vient nous rappeler que la Suisse a elle aussi ses prêtres pédophiles et que la question de cette violence systémique et de la juste indemnisation des victimes des prêtres pédophiles en France nous tient toujours à cœur (voir le *complément d'enquête* du 19 janvier 2023 sur A2 réalisé grâce au travail des militants de La Libre Pensée).

Bref, une visite qui ne nous laisse pas indifférent.

## Pour une Constituante pour la République : l'impossible réforme de la V<sup>e</sup> République

conseil des Ministres et transforme les ministres en « *collaborateurs* » selon les mots mêmes de N. Sarkozy et peut dissoudre l'Assemblée Nationale alors que l'inverse n'est pas possible.

Il est doté d'importants pouvoirs pour contrer le désordre représenté par le parlement dû à la division parlementaire et au régime des partis.

Le gouvernement, lui est chargé de conduire la politique de la Nation (art. 20), mais en réalité est subordonné au président,

Il met en œuvre les lois votées par le parlement, mais ce n'est plus seulement un pouvoir exécutif. Exécuter signifie appliquer les lois votées par le parlement, mais aussi les normes dont il est lui même l'auteur.

La mise en cause de la responsabilité du gouvernement est quasiment inexistante, car le vote de la motion de censure (49.3) est tellement encadré, qu'il n'y a eu à ce jour qu'un seul cas, en 1962. Le vote de la motion de censure obéit à une procédure particulière: on ne recense que les votes favorables à la censure, donc les abstentions sont implicitement considérées comme un soutien au gouvernement, selon l'adage qui ne dit mot consent.

Donc ce gouvernement peut continuer à gouverner contre son peuple, même devenu impopulaire, rien ne l'oblige à modifier sa trajectoire jusqu'aux élections suivantes.

### L'effacement d'un parlement jugé structurellement instable et indiscipliné

Le parlement légifère c'est sa raison d'être mais il ne peut légiférer sur tout, comme c'était le cas auparavant. Il ne peut voter des lois que sur certaines questions énumérées limitativement (libertés publiques, définition des crimes et délits, assiette et taux de l'impôt, statut des magistrats), ou alors la loi fixe des principes et c'est le gouvernement qui remplit les blancs comme il le souhaite.

Mais le gouvernement décide des normes sur toutes les autres questions qui ne sont pas listées dans l'art. 34, toutes aussi importantes, en vertu de son pouvoir réglementaire (art. 38). Tout ce qui n'est pas du domaine de l'art. 34 est donc du domaine de l'art. 38. Il est donc en situation concurrentielle du parlement, car certaines questions lui sont exclusivement dévolues, puisqu'elles ont été retirées au parlement, ce qu'on appelle les règlements autonomes.

On peut également ajouter que le gouvernement est admis à empiéter un peu plus sur les plates bandes du parlement, qui peut l'autoriser à légiférer dans le domaine

qui lui appartient de l'art. 34: ce sont les fameuses ordonnances. Le parlement se dépossède un peu plus de son pouvoir pour laisser les coudées franches au gouvernement ex ordonnances Macron 2017 sur le dialogue social, qui feront de la négociation d'entreprise le socle de la négociation collective ou les ordonnances de mai 1968 où les représentants salariés perdront la majorité dans les C.A. de la S.S.

On pourrait citer d'autres moyens de faire pression sur le travail du parlement: limiter le nombre des amendements, c'est à dire le droit à discuter des lois, alors que c'est une prérogative essentielle, prendre le temps de mesurer les conséquences d'un texte ou encore l'interdiction faite aux parlementaires de proposer un texte qui augmente les dépenses de l'État sans l'accord du gouvernement (art. 40), ou encore le vote bloqué qui permet d'adopter une loi sans vote massivement utilisé notamment par le gouvernement Borne.

### Un fonctionnement réel anti démocratique, amplifié par le phénomène majoritaire

De plus le système a été amplifié, car il a pu s'appuyer pendant des années, hors les quelques courtes périodes de cohabitations sur une majorité à sa dévotion, cerise sur le gâteau transformant ainsi un peu plus le parlement en godillot. Aujourd'hui il continue sur sa lancée, bien que ne disposant plus d'une majorité assurée à coup d'art. 40.

La crise de régime se manifeste dans le phénomène croissant d'abstentions aux élections, en 1965 l'élection présidentielle mobilisait entre 80 et 85 % du corps électoral, de même que les élections législatives ou locales, depuis la décennie 90 l'abstentionnisme, de marginal devient un comportement récurrent. Lors de l'élection présidentielle de 2022, E. Macron a été élu par 38,5 % des inscrits au second tour après le chantage au vote R.N. (20 % au 1<sup>er</sup> tour).

La crise démocratique prend ses sources dans une politique réactionnaire de destruction des acquis sociaux, mais aussi dans les institutions de la V<sup>e</sup> république, elle n'est pas amendable, même l'instauration d'un RIC serait bien insuffisant pour compenser le déficit de démocratie de l'actuelle constitution. On se rappellera que le gouvernement a négligé le vote majoritaire pour le Non au referendum sur le traité constitutionnel européen de 2005.

**Pour une nouvelle Constituante**

*Paulette Luparello*

## Le Juge n'aime pas les anarchistes

Au tribunal de Niort, ce 27 juillet quatre personnes ayant participé à la manifestation de Ste-Soline le 25 mars dernier sont jugées. 7 heures de procès pour Loïc, premier inculpé.

De nombreux comptes-rendus témoignent d'une volonté d'intimidation et de déstabilisation des témoins et de l'inculpé quand ils sont interrogés par le Juge.<sup>1</sup>

Pour exemple, l'«*humour*» du Juge qui, en début de séance, demande à Loïc d'indiquer son domicile et ajoute avec un petit sourire «*en dehors de la prison de Vivonne*». De fait, dès le début, sur les bancs du public, nous ressentons une inquiétude partagée. Le ton est donné.

Il fallait faire la démonstration d'une personnalité violente, adepte de la violence, potentiellement violente... mais, les faits et les preuves manquant, c'était un peu compliqué.

Donc, nous avons eu droit à des raisonnements et des commentaires étonnants. Ainsi, pour le juge, écrire sur un blog une phrase de Bakounine «*Le pouvoir n'est pas à conquérir mais à détruire.*» signe une adhésion aux idées de l'anarchie, et cela lui suffit pour accuser d'intention de

violence. Droit dans ses bottes, il commentera que l'idée de passer des concours de la Fonction Publique est contradictoire avec les idées de l'anarchie et qu'il espère bien qu'il n'y a pas autour de lui des fonctionnaires qui les partagent.

Qui dérape? Qui déraile? Qui dit n'importe quoi?

Les fonctionnaires disposent de la même liberté de conscience et d'opinion que les autres citoyens. Si être anarchiste est un obstacle à devenir fonctionnaire, alors, nous ne sommes plus en démocratie, au pays des droits de l'homme.

*«Monsieur le Juge, vous semblez ignorer qu'il y a des courants éducatifs enseignés dans les écoles normales puis dans les IUFM qui viennent du courant anarchique. C'est le produit de combats pour l'éducation hors des dogmes religieux ou autres. Francisco Ferrer 1859/1909 était un militant anarchiste espagnol qui a pensé et travaillé à une éducation rationnelle et respectueuse de l'enfant. Des rues et des écoles portent son nom dans le monde entier. Personnellement, professeur des écoles, fille d'institutrice et d'institutrice, je connais beaucoup d'enseignant(e)s anars... peut-être en avez-vous eu un(e) et peut-être gardez-vous un souvenir formidable ou juste bon de cette année passée dans sa classe. Qui sait? »*

Nous parlons de plus en plus de criminalisation des luttes sociales et syndicales, c'est une dérive autoritaire et malsaine. Les discours et manœuvres entendus au cours de ce procès, les peines retenues contre les inculpés ne nous rassurent pas sur l'état de la Justice en France, aujourd'hui.

Le Juge ne veut pas d'anarchistes et pourtant, ils existent: dans les jardins, dans la rue, dans les usines, dans les bureaux, dans les écoles, dans les livres de poésie, dans les chants des révoltés, dans leurs petits bateaux et même dans le sable de la plage de Sète...

Cathy Maquart



<sup>1</sup> [https://reporterre.net/Sainte-Soline-Loic-le-poete-maraicher-condamne-a-un-an-de-prison-sur-Nitter-\(pas-besoin-de-compte-twitter\):https://nitter.simpleprivacy.fr/HeleneAssekour/status/1684527291286577152#m](https://reporterre.net/Sainte-Soline-Loic-le-poete-maraicher-condamne-a-un-an-de-prison-sur-Nitter-(pas-besoin-de-compte-twitter):https://nitter.simpleprivacy.fr/HeleneAssekour/status/1684527291286577152#m)

## DDEN Frontenay-Rohan-Rohan

## FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

## Deux gardiennes de l'école de la République

La cérémonie du 14 Juillet a débuté par le dépôt de gerbes au monument aux Morts en présence des pompiers du centre de première intervention de la Courance et des anciens combattants avec leurs porte-drapeaux.

L'assistance s'est ensuite déplacée à la salle du conseil municipal pour un moment d'hommage aux déléguées départementales de l'Éducation nationale (DDEN), Claudette Bernaudeau, pour l'école maternelle Jean-Rostand et Cécile Billier, pour l'école Brigitte-Competissa.

#### « La laïcité est une exigence »

Dans un beau discours usant de citations dont il n'est jamais avare (Platon, Louis Aragon et Milan Kundera tout récemment décédé), le premier magistrat, après avoir rappelé les textes fondateurs de leur mission en 1886 et 1887, les a remerciées pour les nombreuses années consacrées bénévolement à œuvrer pour l'école publique. « *Veillant aux bonnes conditions de vie des enfants de notre commune, vous portez les valeurs de la République, vous êtes les gardiennes de la paix scolaire, gardiennes de l'école de la République* ». Reprenant et détaillant le trip-

Si la municipalité de FRR offre à ses écoles maternelle et élémentaire des conditions de fonctionnement tout à fait satisfaisantes, on peut s'étonner de l'attitude du maire, M. Poiraud, quand il endosse son costume de Conseiller départemental. En effet, quand Mme Denoue a annoncé son Plan collège 2050 qui prévoit la suppression de plusieurs établissements, elle a reçu l'appui de M. Poiraud. Quand des opposants à ces fermetures sont intervenus, M. Poiraud leur a rétorqué que leurs arguments « *sentaient la naphthaline* ». Maintenir le collège de L'Absie qui



Les déléguées départementales de l'Éducation nationale (DDEN) Claudette Bernaudeau et Cécile Billier, médaillées de la Ville, et Olivier Poiraud, maire.

PHOTO : CO

tyque Liberté, Égalité, Fraternité, qui grave dans le marbre le caractère laïque de la République, il a poursuivi : « *Pour les DDEN que vous êtes, la laïcité est une exigence, un objectif majeur afin que les enfants, citoyens à part entière mais en devenant, accèdent à leur liberté de conscience. Vous êtes les vigies qui veillent à ce que l'élève reste au centre de nos pré-*

*occupations* ».

Il leur a ensuite remis au nom du conseil municipal la médaille de la Ville. Dans sa réponse non dénuée d'humour et parfois désabusée, Cécile Billier a souligné : « *Je n'ai connu ici que bienveillance* » ajoutant que « *le congrès des DDEN demande en vain l'abolition de la loi Debré sur l'école privée* ».

accueille 90 élèves, c'est démodé mais le Conseil départemental ne trouve rien à redire sur l'existence du collège Ste-Agnès à Airvault (à côté du collège public) qui a également 90 élèves et qui, grâce à la loi Debré, fonctionne avec des finances publiques. Comment s'étonner quand Mme Denoue s'enorgueillit d'avoir fait toute sa scolarité dans le privé catholique ?

Mais M. Poiraud ?

*Cécile Billier*

## À propos du 14 juillet

Feu d'artifice, bal populaire, banquet, chaque commune a sa formule, selon ses moyens, il faut célébrer l'événement. Mais que fête-t-on exactement le 14 juillet ?

Curieusement, le 14 juillet n'a été déclaré « fête nationale, célébration de la République française » qu'en 1880. C'est qu'il a fallu longtemps avant que la République soit installée définitivement (il arrive que l'Histoire bégaie...).



Le 14 juillet ne marque pas l'avènement de la République, mais la prise de la Bastille comme chacun sait. La Bastille, symbole de l'arbitraire de la monarchie. La prise de la Bastille, c'est l'intervention du peuple armé comme premier pas de la conquête de la liberté. L'ambassadeur du roi d'Angleterre rapportant les faits auxquels il a assisté, déclare *« il s'agit de la plus grande révolution de notre temps : à partir de cette date, nous devons considérer la France comme un pays libre, le roi comme un monarque aux pouvoirs limités. »*

Désormais, les Français ne sont plus des sujets, mais des citoyens libres et égaux en droits, égalité concrétisée par l'abolition des privilèges de la Nuit du 4 août. N'oublions pas que le régime politique, c'était la monarchie absolue de droit divin, que la société était divisée en trois ordres, noblesse et clergé, privilégiés ne

payant pas d'impôts mais en percevant, ne travaillant pas mais percevant, pour nombre d'entre eux, des pensions du roi. Les autres, paysans, petits artisans ou commerçants, riches bourgeois étaient écrasés d'impôts et redevances de toute sorte.

Les journées révolutionnaires de 1789 sont le produit d'une grave crise économique que la monarchie absolue ne pouvait résoudre. Elles ont abouti à l'abolition de la monarchie absolue. Désormais le pouvoir du roi est limité par une constitution et soumis au contrôle d'une assemblée élue par la Nation souveraine. Une nouvelle organisation administrative est mise en place, les impôts sont payables par tous, les registres d'état civil seront tenus par les communes et non plus par l'Église. Premier pas vers la laïcité, avant la lettre.

Le nouveau régime doit faire face à une opposition à l'intérieur mais aussi à l'extérieur, les monarchies voisines redoutant la contagion. La guerre est déclarée, le roi pactise avec l'ennemi. Le 10 août 1792, une insurrection populaire provoque la chute du roi. Et en septembre 1792, l'Assemblée nationale proclame la toute première république française. Mais la Révolution doit faire face à l'Europe coalisée et à la contre-révolution à l'intérieur. La première constitution, la Constitution de l'An I de la république est suspendue jusqu'à la paix.

La paix, ce n'est pas pour tout de suite. C'est au prix de combats héroïques que la république a été sauvée grâce à des dirigeants jeunes et talentueux. Parmi eux, un certain Napoléon Bonaparte qui s'illustra d'abord lors de la célèbre campagne d'Italie. Mais attention ! Grisé par son succès il écrit à un ami, lors de l'été 1797 (il a alors 28 ans).

*« Ce que j'ai fait jusqu'ici n'est rien encore. Je ne suis qu'au début du chemin que je dois parcourir... Croyez-vous que ce soit pour fonder une république que je triomphe en Italie ? Quelle idée ! Une république de 30 millions d'hommes, avec nos mœurs, nos vices ! C'est une chimère dont les Français sont engoués mais qui leur passera, comme tant d'autres... Il leur faut la gloire, les satisfactions de la vanité. Mais la liberté, ils n'y entendent rien !... Il faut à la nation un chef, un chef illustre par la gloire, et non des théories de gouvernement, des phrases, des discours d'idéologues auxquels les Français n'entendent rien. Qu'on leur donne des hochets, cela leur suffit. »* (lettre à Mio Melito, ministre de France en Toscane).

Il met ses projets à exécution. Par le coup d'état du 9 novembre 1799 (18 Brumaire An VIII) il établit un

## À propos du 14 juillet

nouveau régime, le Consulat où il prend les pleins pouvoirs jusqu'à se déclarer empereur le 18 mai 1804. Adieu la République pour longtemps. L'ambition de Napoléon le conduit à sa perte. Les royalistes reprennent le pouvoir en 1815 mais échouent successivement tant sur le plan politique qu'économique. Suite à la crise économique, une insurrection aboutit à l'abdication du dernier roi, Louis Philippe. La République est proclamée en février 1848. Mais les élections présidentielles sont remportées par Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I<sup>er</sup>, qu'il essaiera vainement d'imiter. Le coup d'état du 2 décembre 1851 établit le Second empire. Il se prend pour Napoléon mais n'en a pas la carrure. Espérant gagner en autorité, il déclare la guerre à la Prusse en 1870 mais échoue lamentablement et est fait prisonnier le 4 septembre 1870. La République est proclamée. Elle connaît des débuts difficiles. L'Assemblée à majorité monarchiste, signe un traité de paix humiliant pour les Parisiens qui se révoltent et organisent la célèbre Commune de Paris de 1871. La Commune écrasée, il faut payer à la Prusse une indemnité de guerre de 5 milliards. C'est la Constitution de 1875 qui fonde la Troisième République vite menacée par les partisans d'un retour à la monarchie jusqu'en 1879 quand le vieux républicain, Jules Grévy est élu Président. À partir de 1880, le 14 juillet est déclaré Fête nationale célébrant la République française.

Est-ce à dire que la république est définitivement sauvée ? Non ! Elle résiste à la Première Guerre mondiale, mais les défaites françaises du début de la Deuxième

amènent le militaire, vainqueur de Verdun, le Maréchal Pétain, à demander les pleins pouvoirs. Il organise l'État français, régime de collaboration avec Hitler. C'en est fini de la Troisième République.

Le Général De Gaulle organise la Résistance et dirige le Gouvernement provisoire mais se retire en 1946, en désaccord avec les leaders politiques du moment. La Constitution de 1946 établit la Quatrième République.

Celle-ci doit reconstruire l'économie et répondre aux volontés d'indépendance de ses colonies. La guerre d'Indochine terminée (par la défaite), c'est au tour de l'Algérie, en 1954, de commettre des attentats, toutes les demandes de négociations depuis 1945 ayant échoué. C'est à nouveau la guerre qui engendre crise économique et politique. Le Général De Gaulle fait ses offres de service et obtient les pleins pouvoirs pour organiser la Cinquième République.

La Constitution de 1958 met en place un régime présidentiel au pouvoir exécutif renforcé face à un Parlement condamné à l'obéissance. Sinon, 49.3... ou, dans des cas plus graves, le fameux art. 16 qui autorise le président de la république à prendre les pleins pouvoirs.

Décidément, la République attend encore une authentique constitution.

*Cécile Billier*

## Encore plus pour les Maisons Familiales Rurales

Le Conseil départemental vient d'allouer 93000 euros aux MFR pour soutenir quatre projets d'aménagement : sécurisation à la MFR de Bressuire ; création d'un terrain multisport à Sansais ; agrandissement de locaux à Secondigny et rénovation de bâtiments à Saint-Loup-Lamairé.

Nous avons déjà souligné, dans un précédent bulletin, la publicité dont bénéficie cette structure. Des collégiens en rupture de ban avec l'institution scolaire sont heureux de quitter la classe de cinquième ou de quatrième où ils réussissent mal et/ou s'ennuient pour rejoindre cette structure de formation par alternance. La formation sur le terrain leur fait « avaler » la « théorie ». Bien sûr, le temps passé à la formation sur le tas est pris sur le temps d'enseignement général qui devrait constituer le socle de la culture générale. Mais les employeurs trouveront une main d'œuvre d'appoint à bon marché, d'autant qu'ils sont « dédommagés » pour le temps qu'ils consacrent à cette

formation. Ce qui peut se justifier quand l'employeur prend le temps d'assumer sérieusement cette tâche, et il en existe. Quand d'autres utilisent de façon éhontée cette main d'œuvre temporaire pour des tâches répétitives, comme cette entreprise d'horticulture qui accueille les stagiaires qui vont faire du rempotage pendant plusieurs semaines, et seulement ça, à la saison.

Le succès des MFR s'explique par les carences de l'Éducation nationale qui n'a rien à proposer aux élèves décrocheurs. Cette carence a d'ailleurs amené une association de parents à créer l'École fractale, hors contrat, pour remettre ces élèves dans un cursus « normal ». Cette école étant hors contrat, ce sont les parents qui doivent assurer le salaire des enseignants, ce qui génère des frais de scolarité très élevés, excluant les familles à faibles revenus. Que deviennent ces enfants ?

*Cécile Billier*

## Congrès de la Libre Pensée : Un programme ambitieux

En effet, après débat, des résolutions ont été adoptées à l'unanimité qui proposent un avenir constructif pour la Libre Pensée !

Un appel est lancé à l'ensemble du mouvement ouvrier, laïque et démocratique :

« *IL FAUT EN FINIR AVEC LA V<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE !  
CONSTITUANTE ÉLUE, LIBRE, et SOUVERAINE* »

Le constat que la V<sup>e</sup> République est à bout de souffle, décomposée et antidémocratique n'échappe plus à personne. La conclusion à en tirer : il faut redonner la parole au peuple qui élira des représentants à une assemblée constituante !

Une réunion sur ce thème sera organisée prochainement localement.

Parmi les autres perspectives ambitieuses :

Constituer une Confédération laïque pour la défense de liberté de penser : cela signifie rassembler des organisations qui veulent agir ensemble dans un cadre commun tout en conservant leur spécificité et leur indépendance.

Les objets de cette constitution :

- défense des lois de 1901 (associations) et 1905
- abrogation loi Debré (financement des établissements privés)
- abrogation loi séparatisme
- défense de la liberté de choix des funérailles civiles et de leur promotion pour l'obtention de salles municipales pour des hommages laïques aux défunts.

Et bien sur, le congrès a adopté :

- Une résolution pour toujours et encore le combat pour la défense de l'enseignement public et laïc.
- Une résolution pour la défense des libertés démocratiques toujours plus attaquées et menacées.
- La poursuite de la campagne « *l'Église doit payer, l'Église peut payer* » pour l'indemnisation des victimes des abus sexuels
- La continuation de la campagne pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple

*Marie-Christine Luparello*

## Impressions sur le congrès de la FNL

CONTENTE de revoir des camarades connus de longue date, ce qui prouve la fidélité des militants libres penseurs,

TRISTE car ils parlent un peu plus de leurs problèmes d'arthrose mais c'est la vie de vieillir et de mourir,

TRISTE car il n'y a pas d'adhésions massives à la Libre Pensée, ce qui nous amène à entamer une réflexion sur les causes pour y remédier,

OPTIMISTE vu les interventions brillantes de jeunes délégué.es, si si il y en avait, vu la constitution d'une assemblée étudiante pour la liberté de conscience, donc la relève est possible,

SATISFAITE de la tenue du congrès : toutes les interventions des délégué.es étaient positives faisant état des actions locales de leurs fédérations, absence d'interventions conflictuelles,

FIÈRE de toutes les publications de notre Fédération faisant la preuve de son dynamisme intellectuel, des

compétences de ses dirigeants, de sa contribution à une réflexion de haut niveau,

CONQUISE par la découverte du libre penseur indien Babu Gogineni membre de notre association internationale qui nous a fait un exposé sur son pays, son caractère contradictoire (l'Inde envoie un satellite sur la lune mais encore trop d'Indiens superstitieux et croyants n'importe quoi) et sa façon souvent amusante pour combattre l'obscurantisme;

INQUIÈTE du tableau dressé de la situation nationale et internationale : militarisation par le capital faisant craindre des conflits armés, choix du capital de propulser désormais l'extrême droite, remise en cause des libertés démocratiques, destruction de l'Instruction Publique par le patronat et les diocèses, etc.

Et enfin MOTIVÉE pour les prochains combats !

*Marie-Christine Luparello*  
déléguée du 79 au congrès



## Quand la droite et l'extrême droite se déchaînent à propos d'un emplumé vendéen

La ville des Sables-d'Olonne a donc perdu tous ses recours, devant la justice administrative et devant le Conseil d'État... Saint Michel devra se servir de ses ailes pour aller voler en dehors du domaine public ! La mairie était très impliquée dans cette affaire, avec un maire L.R., jusqu'en 2017, qui a déclaré entre autres : «*Les ayatollahs de la laïcité auront fait reculer notre statue de quelques mètres, mais ils auront fait avancer notre volonté de défendre notre culture et notre art de vivre*» (Famille chrétienne du 29 août).

Elle a vendu 53 m<sup>2</sup> à la paroisse, dont quelques-uns serviront pour que Saint Michel se pose bientôt sur un terrain privé...

La Libre Pensée de Vendée, qui a finalement eu gain de cause, a déchaîné l'ire de l'extrême droite. Exemples de propos tout en nuance qu'elle a dû subir. Sur le blog : lesalonbeige.fr (blog quotidien d'actualité, complotiste et d'extrême droite, abreuvé par des «*laïcs catholiques*»), où «*J. Laurentie*» le 16 octobre 2022, a écrit dans une Tribune libre : «*En ce 15 octobre 2022, a eu lieu aux Sables-d'Olonne (Vendée), une fête en l'honneur du Saint patron des "paras", l'Archange St Michel. Et ce fut également l'occasion de défendre la statue St-Michel, située place St-Michel, devant l'église St-Michel, que la tristement célèbre association d'athées extrémistes, des "Libres penseurs", proche de la franc-maçonnerie, souhaite faire retirer. Ladite statue se trouvant sur le domaine public, la justice, toujours aussi peu clairvoyante, a donné raison aux Khmers athées.*»

Mais le «*meilleur*» reste à venir avec le site d'extrême droite «*Boulevard Voltaire*» fondé en 2012 par Robert Ménard et Dominique Jamet (qui a démissionné de sa fonction de directeur de publication, début avril 2016, se disant en désaccord avec l'évolution de la ligne éditoriale du site). Voilà comment le 28 août, il a présenté, sans

vergonne aucune, le jugement de l'affaire : **Épilogue aux Sables-d'Olonne : Saint Michel terrasse finalement la Libre Pensée.**

«*Le maire et le curé des Sables-d'Olonne en ont fait l'annonce conjointe lors d'une conférence de presse, ce lundi 28 août : "la statue de saint Michel demeurera sur la place Saint-Michel, aux Sables-d'Olonne, au cœur du quartier qui porte son nom. Symbole des assauts de la Libre Pensée, Saint Michel des Sables-d'Olonne devient ainsi, par un heureux retournement, le symbole de la résistance victorieuse*». Sans rire !

Et comme d'habitude, comme il y a toujours, dans l'Église, une cagnotte qui traîne, un appel aux dons est lancé à ceux qui veulent «*aider la paroisse à financer ces travaux de mise en valeur*». Ils peuvent faire des dons au diocèse de Luçon, qui est nécessairement, (dons déduits, à 66% des impôts). Et donc, comme d'habitude encore, qui va possiblement payer les deux tiers de ce transfert ? C'est l'État...

*Boulevard Voltaire* conclut, toujours dans la nuance : «*Le maire peut être fier aujourd'hui et, avec lui, tous les Sablais reconnaissants, et les Français attachés à leur patrimoine vernaculaire de n'avoir pas plié devant les déboulonneurs de la cancel culture*». Décidément, cette terre de Vendée a la résistance dans les gènes.

«*La République est laïque, c'est l'article premier de la constitution. C'est une affaire tellement simple que je suis dramatiquement inquiet de l'ignorance d'un certain nombre de responsables.*»

(Jean Regourd Président de la fédération de Vendée de la Libre Pensée).

On le serait à moins...

Jean-Louis Sonnard



## Bien vu !

Pour être vu, il faut savoir se montrer, et je ne parle pas là, des professionnels de la chose : personnalités politiques, artistes, etc., mais plus prosaïquement, par exemple, des nombreux encarts publicitaires qui sponsorisent certains journaux, et notamment, la publication mensuelle des « communautés catholiques de l'agglomération de Niort » (qui, au passage, dans son numéro de juin, a invité les lecteurs à proposer des chambres, pour loger les futurs étudiants de l'UCO!).

Ainsi, en accord avec leurs convictions, une pizzeria bien connue de Niort, toutes les pompes funèbres (on voit bien leur intérêt), un magasin de musique de l'avenue de Paris, une banque, une entreprise de plomberie, une auto-école, un pressing, etc., financent ce journal qui distille chaque mois la parole de l'Église, gratuitement, dans toutes les boîtes à lettres niortaises. Ce même journal existe aussi dans d'autres villes des Deux-Sèvres, le titre « Paroles niortaises », avec un contenu adapté à chaque lieu, change de nom : « Paroles en pays mellois », par exemple... Et, avec la même mise en page, on trouve aussi « Chemin faisant », journal de la paroisse de St-Jacques-en-Gâtine, « Parvis », le journal pour les habitants de la Paroisse Sainte-Sabine en Niortais (Frontenay-Rohan-Rohan), et encore « Saint-Hilaire en chemin », pour Saint-Hilaire-en-Bocage (Bressuire). Tout ceci, édité par la maison d'éditions catho Bayard, qui produit évidemment *La Croix* et *Le Pèlerin*, mais aussi les revues pour enfants : *Astrapi*, *J'aime lire*, *Youpi*, *Pomme d'api*, *Tom-Tom* et *Nana*... etc.

Autre exemple de publicité plus « sournoise » : À la médiathèque de Niort, plus d'une vingtaine de « flyers », ont été posés, « négligemment », en juillet, sur un présentoir libre d'accès, pour s'inscrire, cet été, aux stages « inspirants et transformationnels » (sic), proposés par la « Communauté de l'abondance », notamment au camping d'Azun dans les Hautes-Pyrénées...! Exemples de propositions : « Reconnecter à son chemin d'âme - Incarner sa Divine Présence : L'appel Marial - Entrer en 5<sup>ème</sup> dimension et établir un contact avec les galactiques... ». Prix du stage non précisé, mais nécessité de remplir, au préalable, un questionnaire (demandant, par exemple, ce qu'on aimerait atteindre sur le plan spirituel), ou d'avoir un entretien téléphonique.

À la télé, les apprentis d'Auteuil, fondation catho, ont fait leur pub sur le service public, en juillet, (en ciblant par exemple, l'émission « grand public », *Tout le monde veut prendre sa place*, sur France 2), en dépensant des sous pour demander des dons (!), (dons annoncés, sur le site des Apprentis, comme étant déductibles des impôts à 75%).

Pour rester, à la télé, dans le domaine de la publicité, surprise ! Que vois-je le 4 juillet au zapping de France 5 ? Un extrait de publicité, avec un texte qui commence par : « Chaque être humain porte en lui les talents que Dieu lui a donnés... Fort de cette singularité, chacun d'entre nous mérite d'être vu et entendu comme tel... »

Mais qui fait donc carrément référence à Dieu dans sa publicité télévisuelle, passée sur BFM ?

Tout simplement Optical Center, dont le très religieux et iconoclaste président Laurent Lévy, 56 ans, (« qui ne craint rien, ni personne, sauf Dieu, dont il loue la grandeur dans chacune de ses phrases » Portrait dans *Le Figaro* du 4-12-2022), a hissé son enseigne à la 10<sup>e</sup> place mondiale des groupes d'optique, et qui ambitionne de passer au 5<sup>e</sup> rang en 2030.

Suite du texte de la publicité : « Ensemble, nous continuerons à bâtir des relations de confiance et de bienveillance, afin de construire une humanité plus solidaire, plus à l'écoute, plus en paix, capable chaque jour de voir le beau, et d'entendre le bien, en chacun... »

Bien sûr, bien sûr, mais à condition d'acheter ses lunettes ou ses appareils auditifs chez Optical Center, car, heureusement pour l'entreprise, qui fait son beurre là-dessus... (Fin 2022 : 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 5500 collaborateurs,

710 magasins en France et à l'international), Dieu, qui est maître d'œuvre tout puissant, comme certains veulent le faire croire, n'a pas donné à tous les êtres humains une bonne vue, ni une bonne oreille... Normalement, considérant tous ces défauts de fonctionnement, s'il avait un minimum d'éthique, il devrait rembourser tous les frais que ça occasionne !

Jean-Louis Sonnard



## Il a cassé sa pipe !

Parmi de nombreux autres cas : Jean Cocteau est mort le même jour qu'Édith Piaf, Farah Fawcett (*Drôles de Dames*) le même jour que Michael Jackson, Jean d'Ormesson, le même jour que Johnny Hallyday, etc., et Henri Tachan a donc eu le mauvais goût (comme souvent, auront peut-être pensé, certains), de mourir le 16 juillet, le même jour que Jane Birkin. Mort à 83 ans, à Avignon, où il coulait une retraite paisible, sa disparition est passée totalement inaperçue, en particulier dans les journaux télévisés (comme à France 2).

Dans *Libération* du 17 juillet, un portrait prenant toute la une, pour Jane Birkin, + 7 pages intérieures (!) (dont une consacrée à ses nombreux engagements citoyens : Marche pour le droit à l'avortement, marche pour la vie organisée par l'association Aides, manif contre l'extrême droite, soutien apporté aux exilés et aux sans papiers. Marraine d'Amnesty International, elle a participé aussi aux soirées de soutien au profit de Médecins du monde, ou de l'Unicef, mais pas une ligne, pas un mot, à propos de Tachan. Il ne faut jamais mourir en même temps qu'une célébrité, plus sexy, et plus consensuelle que vous !

Si sa carrière a commencé dans les années 60, sa poésie «rive gauche», sa verve et ses provocations ont trouvé leur public, surtout dans les années 70, à mesure que croissait sa réputation d'artiste maudit, victime de la censure d'État, puis de celle des médias. Il déclarait dans *Le Monde* en 2002 : «*J'ai commencé sous de Gaulle, continué sous Pompidou, perduré sous Giscard, et, sous Mitterrand, j'ai été ignoré. C'était chouette, finalement, la censure, t'avais un ennemi. Aujourd'hui, je ne sais à qui m'adresser. Les multinationales ? Big Brother ?*».

Héritier de Brel, Ferré et Brassens, il aura jonglé, tout au long de son œuvre, entre humour noir et sensibilité à fleur de peau. Il tirait à vue sur ses cibles préférées : les curés (né Henri Tachdjian, ce fils d'Arménien ne s'était

jamais remis de sa scolarité dans un pensionnat catholique en Ile-de-France), les flics, les militaires, les chasseurs, les bourgeois hypocrites «*effrayés*» par la libération sexuelle, le peuple abruti par la télévision, et les beaux caricaturés aussi par son ami Cabu. D'ailleurs, adopté par la rédaction de *Charlie Hebdo*, en plus de Cabu, Gébé, Reiser, Willem ou Wolinski, illustreront ses textes à partir de 1979.

C'est à la sortie de l'un de ses titres les plus emblématiques : *Une pipe à pépé*, qu'il essuie pour la première fois une polémique qui l'accable. Les paroles de la chanson, qui défendent le droit à la sexualité des personnes âgées, provoquent la controverse : «*Fais une pipe à Pépé avant qu'il ne la casse, une p'tite langue à Mémé, avant qu'elle ne trépassé. Et ne pousse pas des cris d'horreur, d'indignation, ils sont comme toi les vieux, ils ont l'cul sous l'chignon*».

Dans ses amours personnelles, les femmes occupent la première place, mais il célèbre aussi les copains : «*Entre l'amour et l'amitié, il n'y a qu'un lit de différence*» chantait-il, avec son sens de la formule, et puis également, les poètes, les musiciens, et enfin l'enfance, «*cet état d'esprit qu'on ne devrait jamais abandonner*».

Il a décrit, avec poésie, avec des sarcasmes, ou de l'ironie, l'époque qu'il traversait et les problématiques de la société qu'il observait. Son dernier album : *De la pluie et du beau temps* contient des titres comme *J'vends du vent* («*...de beaux mensonges, pour les pauvres gens*»), *L'institutriste* (oui, oui, ...triste), *La vie est dure...* En 2007, déjà...

**Jean-Louis Sonnard**

(avec quelques brefs emprunts au *Monde*, au *Parisien*, au *Midi-Libre*, à l'*Humanité*, et même au *Figaro* [le qualifiant, à juste titre, de «*chanteur contestataire et irrévérencieux*»], qui, eux, ont publié un article le 17 ou le 18 juillet)



## Nos participations avec des organisations amies

### Festival Impulsions Femmes du 7 au 10 septembre :

Partenaires de ce festival, nous avons tenu une table lors du village associatif: discussions intéressantes, contacts avec les autres associations, à ce titre nous saluons la création de l'association «*les petits fantômes*» par Bénédicte Brandet, dont le but est de prendre en charge les victimes collatérales souvent oubliées des violences conjugales que sont les enfants.

À titre individuel, nous avons suivi les différentes animations proposées et apprécié les différents spectacles avec notamment la découverte de la talentueuse chanteuse Ava Baya.



### Association France Palestine :

Nous participerons à la soirée du 20 octobre organisée avec Amnesty International: le Président d'Amnesty interviendra sur «*Palestine, un régime d'apartheid?*».

Maison des Associations, rue Joseph-Cugnot, Niort - 20h



### Solidarité avec les militants poursuivis suite à la mobilisation contre les Bassines :

Nous avons signé un appel avec différents partis et organisations et tenu une table place de la Brèche lors du rassemblement du 8 septembre, rassemblement historique puisque des dirigeant.es de la CGT, LFI, etc. étaient présent.es. Cela nous a permis de faire connaître notre organisation à des militants venus de toute la France.



La revue de la  
*Libre pensée 79*  
est trimestrielle, éditée par l'association  
**Libre Pensée 79 - Fédération Nationale**

Directrice de la publication

**Paulette Luparello**  
p.lupa@hotmail.fr  
1393 route du Gué-Romain  
79510 Coulon

\*\*\*\*\*

N° CPPAP 0724 79450  
Imprimé par nos soins

\*\*\*\*\*

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

### BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

e-mail : .....

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :

(4 numéros pour 1 an) : **12€** .....

Adhésion à la Libre Pensée : **60€** .....

Adhésion et abonnement au bulletin : **72€** .....

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**  
et de les adresser à :

**LP 79**

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy